

Villaz

MAGAZINE
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

& VOUS

N° SPÉCIAL
JUIN 2014



À DÉCOUVRIR

La nouvelle municipalité au
service des villazoïses page 2

À LA UNE

La réforme des rythmes
scolaires page 4



LE MOT du maire

Chers amis de VILLAZ,

Notre premier travail, depuis mon élection et celles des adjoints le 5 Avril a été de mettre en place l'organisation, de constituer les commissions et les groupes de travail, de définir les délégations et les représentations diverses de la commune.

Les élus des 3 listes ayant participé aux élections municipales ont été associés aux discussions et sont représentés dans les différentes instances.

Après les finalisations en cours, nous allons maintenant être en ordre de marche.

Avec détermination, je serai à l'écoute de tous mes interlocuteurs. Ils seront toujours reçus avec bienveillance et une réponse, la plus équitable possible, leur sera apportée. Notre équipe municipale, toutes tendances confondues, a pris le pari d'une confiance partagée avec vous.

Cela se traduira, dans les quelques mois à venir, par des mesures simples pour établir un dialogue dans un souci permanent de communication :

- Amélioration de l'accueil en mairie
- Tenue de permanences des élus
- Ouverture de certaines commissions à des experts non-élus des 3 listes
- Souci pédagogique d'explication des décisions

A plus long terme, au cours des six années qui viennent, je ferai tout pour que l'action novatrice des commissions et des groupes de travail dessine à Villaz les contours d'une communauté humaine dynamique et solidaire, **digne des objectifs de modernité et de convivialité de ce début du 21^e siècle.**

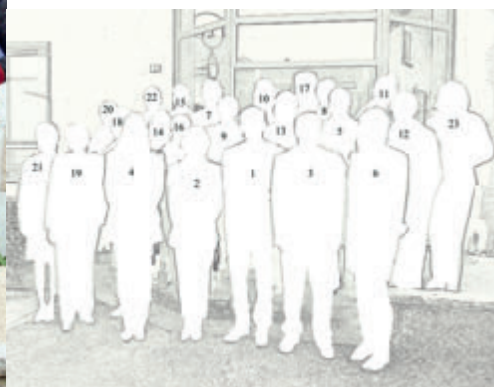
Le positionnement renforcé de Villaz au sein de la Communauté de communes du Pays de Filière, avec 4 délégués dont Lionel Raffort élu vice-Président, sera pour moi un objectif prioritaire. Nous dirons oui à la mutualisation des compétences pour réaliser les économies nécessaires mais nous défendrons notre identité et nos spécificités.

Christian MARTINOD

À DÉCOUVRIR

la nouvelle municipalité au service des villazoïses

la composition du conseil municipal



- 1• Christian Martinod, Maire - Membre de la commission CCPF Fonctionnement - Environnement - Déchets - Hydraulique - Défense incendie
- 2• Sylviane Baud, 1er maire adjoint - Membre de la commission CCPF Finances - Personnels
- 3• Bernard Clary, 2ème maire adjoint - Membre de la commission CCPF Bâtiment - Travaux - Déplacements
- 4• Aurélie Gomila-Patty, 3ème maire adjoint - Membre de la commission CCPF Social - Enfance - Jeunesse - Transports scolaires
- 5• Alain Bonaventure, 4ème maire adjoint

- 6• Pascale Ferraris, 5ème maire adjoint - Membre de la commission CCPF Communication - Animation - Relations avec les associations
- 7• Lionel Raffort, conseiller municipal - Vice président de la commission CCPF Bâtiment - Travaux - Déplacements
- 8• Karine Picaronie, conseillère municipale
- 9• Roger Bonazzi, conseiller municipal
- 10• Camille Allard-Métral, conseillère municipale
- 11• Gérard Tardivel, conseiller municipal
- 12• Hélène Sonnerat, conseillère municipale

- 13• Christian Frisson, conseiller municipal
- 14• Marie-Noëlle Déletraz, conseillère municipale
- 15• Sylvain Dunand-Chatellet, conseiller municipal
- 16• Stéphanie Gerbaud, conseillère municipale
- 17• Jean-Paul Rauxet, conseiller municipal
- 18• Jacques Cossalter, conseiller municipal - membre de la commission CCPF Aménagement du territoire
- 19• Catherine Daniel, conseillère municipale
- 20• Bernard Dufournet, conseiller municipal
- 21• Nathalie Vono, conseillère municipale
- 22• Alain Falabrino, conseiller municipal
- 23• Gabrielle Rothan, conseillère municipale

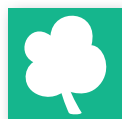
5 commissions et 2 groupes de travail



Commission Finances, Administration générale et Action sociale

Vice-Présidente : Sylviane Baud,
1^{ère} Adjointe - Membres :
Alain Bonaventure, Jacques Cossalter,
Marie-Noëlle Delétraz,
Sylvain Dunand-Chatellet, Hélène Sonnerat.

La commission Finances est chargée de préparer le projet de budget communal, qui est soumis ensuite à la délibération et au vote du Conseil Municipal. L'Administration générale est une compétence nouvelle qui n'existait pas jusqu'ici, elle porte sur l'organisation et le fonctionnement de l'institution communale dans son ensemble. La commission Action Sociale sera l'interface entre les élus municipaux et le CCAS.



Commission Urbanisme, Aménagement et Environnement

Vice-Président: Bernard Clary, 2^{ème} adjoint
Membres : Camille Allard-Métral, Alain Falabrino, Karine Picaronie, Lionel Raffort, Jean-Paul Rauxet

Disposition particulière :
Tout dossier relatif à une installation classée sera étudié par un groupe de travail présidé par le maire, sans la participation de Bernard Clary.

Les différents aspects de la commissions :
Urbanisme individuel - Examen de certains permis de construire et des permis d'aménager. Urbanisme réglementaire - Conduite des procédures de révision ou de modification du PLU. Environnement - Notre champ d'intervention est large : avis réglementaires, la question des déchets en lien avec la CCPF, le cadre de vie, mais aussi les actions de sensibilisation avec les habitants et l'aménagement forestier. Transports - Amélioration de la desserte de Villaz par les transports en commun. Aménagements - Étude et préparation des grands aménagements prévus pour la commune.



Commission Scolaire, Périscolaire, Enfance et Jeunesse

Vice-Présidente : Aurélia Gomila,
3^{ème} adjointe - Membres : Catherine Daniel,
Sylvain Dunand-Chatellet, Christian Frisson, Stéphanie Gerbaud, Lionel Raffort, Gabrielle Rothan.

La commission s'assure du bon fonctionnement des écoles, du bon déroulement de l'année scolaire et participe aux conseils d'écoles. Elle représente et défend au mieux les intérêts des structures d'accueil petite enfance de VILLAZ au sein de la Communauté de commune de la Fillière. Enfin, elle accompagne et/ou initie des projets liés à la jeunesse au sein de la commune.



Commission Vie associative et culturelle, Communication et Animation

Vice-présidente : Pascale Ferraris
Membres : Camille Allard-Métral, Alain Bonaventure, Roger Bonazzi, Bernard Clary, Catherine Daniel, Bernard Dufournet, Christian Frisson, Stéphanie Gerbaud, Aurelia Gomila, Karine Picaronie, Hélène Sonnerat, Gérard Tardivel, Nathalie Vono.

La commission a pour mission de renforcer les liens entre les habitants, les associations et les élus. Elle a comme lignes directrices de : Promouvoir des actions culturelles - Soutenir la vitalité associative, facteur de lien social - Expliquer les enjeux des projets municipaux, les contraintes et les choix. Elle s'attache à privilégier les contacts directs, d'avoir une diffusion de l'information claire et transparente avec des supports de communication renouvelés



Commission Travaux, Voirie, Bâtiments et Réseaux

Vice-Président : Alain Bonaventure
Membres : Sylviane Baud, Bernard Dufournet, Pascale Ferraris, Jean-Paul Rauxet, Gabrielle Rothan, Gérard Tardivel.

La commission est en charge du maintien en bon état d'usage des routes, réseaux et bâtiments communaux. Elle veille à réaliser l'entretien préventif. Elle assure le suivi des travaux neufs de ces mêmes ouvrages.



Groupe de travail délégué à l'Économie, l'agriculture, l'artisanat,

l'industrie, le commerce, les services et le tourisme

Conseiller délégué : Roger Bonazzi
Membres : Marie-Noëlle Delétraz, Bernard Dufournet, Pascale Ferraris, Gérard Tardivel, Jean-Paul Rauxet

Le groupe de travail sera l'interlocuteur privilégié des chefs d'entreprises : acteurs-clés de la vie communale, par leur activité, les emplois qu'ils créent, et leur contribution financière au budget.



Groupe de travail délégué aux constructions et équipements scolaires,

périscolaires et sportifs

Conseiller délégué : Lionel Raffort
Membres : Alain Bonaventure, Sylvain Dunand-Chatellet, Alain Falabrino, Christian Frisson, Aurélia Gomila

Le groupe de travail a pour fonction d'étudier toute amélioration, rénovation, transformation et extension de l'existant. Établir le cahier des charges, la faisabilité de tous projets de création de nouveaux bâtiments et équipements.

La réforme scolaire, qu'en est-il à Villaz ?

La réforme nationale

L'OBJECTIF :

Mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

LE PRINCIPE :

Étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin.

Une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum.

LES 3 HEURES DU MERCREDI MATIN sont reportées sur les 4 autres jours.

Une lettre aux parents d'élèves a été distribuée dans les classes pour une explication plus détaillée.

Que fera Villaz ?

LES HORAIRES DE CLASSE VALIDÉS :

- 8h30-11h30 / 13h30-15h45 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
 - 8h30-11h30 (mercredi) sans cantine le midi sauf pour les enfants accueillis au centre de loisirs pour le reste de la journée.
- Cette modification d'horaire intervient suite au récent sondage distribué aux parents de l'école de Villaz fin mai.
Sur les **137 familles** ayant répondu, **102** se sont prononcées pour cet horaire.
Une demande de modification est donc en cours auprès du DASEN.

LES TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE DE 15H45 À 16H30 : GRATUITES ET FACULTATIVES



À noter

Soucieuse de proposer une solution pour les parents ne pouvant récupérer leurs enfants à 11h30, AEL organise pour la rentrée 2014 une heure incompressible de garderie sans cantine de 11h30 à 12h30.



Les différents scénarios pour votre enfant

situation A

L'élève rentre chez lui

Sous la responsabilité de ses parents

situation B

*L'élève est inscrit à une activité payante associative

Sous la responsabilité de l'association organisatrice

situation C

L'élève est inscrit aux temps d'activité périscolaire proposés par la mairie

Sous la responsabilité de la mairie jusqu'à 16h30

REMARQUES :

*Concernant les activités proposées sur Villaz, les associations et la municipalité collaborent pour faire débiter certaines activités dès la sortie de l'école.

Il est entendu que dans la situation C, les élèves pourront bénéficier d'un temps de garderie après leurs activités TAP.

Modification n°2 du PLU

Le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU), a fait l'objet d'une enquête publique entre le 11 mars et le 14 avril 2014. Nous rappellerons qu'une procédure de modification de PLU ne peut porter que sur des modifications mineures, et ne doit pas remettre en cause « l'économie générale » du PLU. En particulier, les modifications de zonage (constructibilité des parcelles), nécessitent la procédure de révision qui est beaucoup plus lourde. Cette modification n°2 avait pour objectif de mieux définir les types d'entreprises susceptibles d'être accueillies dans la zone d'activités économique de la Filière.

Il s'agissait notamment :

- d'assurer une bonne cohabitation entre les différents établissements existants et à venir,
- d'éviter l'implantation d'industries lourdes en terme d'impact sur l'environnement qui changeraient le caractère de la zone et qui seraient susceptibles de rejeter des polluants atmosphériques en quantités significatives à proximité de lieux de vie,
- de conserver un caractère homogène et qualitatif pour cette ZAE, et ne pas remettre en cause son attractivité.



A ce titre, le projet de modification interdit les installations classées soumises à autorisation préfectorale.

Divers ajustements ont été ajoutés au règlement actuel :

- assurer une meilleure utilisation de certaines règles d'urbanisme, rectifier à la marge certaines erreurs, assurer une mise à jour au regard des évolutions du code de l'urbanisme,

- préciser ou compléter certaines dispositions qui se sont avérées difficilement applicables.

Les avis recueillis lors de cette enquête publique ont été examinés par la commission urbanisme en mai afin de proposer la rédaction définitive du règlement. Cette modification doit être validée par le conseil municipal en juin, et sera ensuite rendue applicable.

Enquête publique centrale d'enrobage



Les habitants de Villaz sont invités à participer à une nouvelle enquête publique, administrativement différente de celle liée à la modification du PLU.

En effet, la société Aravis Enrobage a déposé auprès de la préfecture de Haute-Savoie une demande d'autorisation concernant son projet de centrale d'enrobage à Villaz.

Il s'agit d'une procédure conduite par les services de l'État, dans le cadre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Elle est donc différente de la demande de permis de construire qui, rappelons-le, a été refusé par la commune de Villaz. Les habitants sont invités à s'exprimer sur le projet lors de

l'enquête publique organisée du 14 mai au 26 juin 2014. Le dossier intégral est consultable en mairie pendant toute cette durée. En outre, un résumé est consultable sur le site internet www.haute-savoie.gouv.fr. Un affichage en mairie détaille le déroulement de cette enquête.

Les observations peuvent être portées sur le registre en mairie, envoyées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Villaz mairie@villaz.fr, ou envoyées par mail à ddpp-enquete-publique@haute-savoie.gouv.fr.

Les événements de votre village

13 JUIN

FÊTE DE L'ÉCOLE

Spectacles des élèves proposés par l'équipe enseignante, activités pour les enfants et repas convivial proposé par l'APE.

18 JUIN

À LA BIBLIOTHÈQUE, lecture de 2 contes Kamishibai de 15h15 à 16h.

21 JUIN

FÊTE DE LA MUSIQUE

Rendez vous à la salle des fêtes à partir de 20h, scène ouverte et concert des Wooden Legs, organisée par le FJEP.

13 JUILLET FÊTE NATIONALE

Un défilé des lampions, accompagné par la fanfare de l'Echo du Parmelan, aura lieu au départ de la mairie. Rendez-vous à tous à 21h, les feux d'artifices seront lancés dès la tombée de la nuit. Bal et buvette organisés par Plein Air Aventure.

6 SEPTEMBRE FORUM DES ASSOCIATIONS

Associé à l'accueil des nouveaux arrivants dans notre village.

12, 13, 14 SEPTEMBRE LA VOGUE



Les Wooden Legs



News

«Villaz info» grandit et devient «Villaz & Vous».

La création d'un magazine municipal traduit notre volonté de vous proposer un véritable outil de communication qui créera un lien avec la population. Avec un maximum d'informations sur le conseil municipal, des dossiers, des sujets de proximité, de découverte du village, un agenda, des informations pratiques... Un magazine articulé en rubriques thématiques qui englobera la vie

municipale, associative et citoyenne de notre village. «Villaz & Vous» a été élaboré en réduisant les coût de conception, d'impression et de distribution en regroupant les compétences.

Nous sommes à l'écoute de vos avis, souhaits d'articles ou toute autre demande en lien avec la communication via notre courriel :

communication@villaz.fr

*pour la commission Vie Associative et culturelle - Communication et Animation
Pascale FERRARIS*



Appel aux artistes, artisans d'art et créateurs de Villaz

Afin de proposer un dossier thématique sur les acteurs artistiques de notre village dans un prochain numéro de «Villaz & Vous», l'équipe rédactionnelle du magazine vous invite à vous faire connaître en nous écrivant à communication@villaz.fr, et en inscrivant «arty» en objet.

À NOTER



les informations pratiques

Afin de nous transmettre vos documents et photos pour la prochaine parution du **Villaz & Vous**, merci d'envoyer un mail avant le 10 juin impérativement, ce délai ne peut pas être dépassé afin de respecter le planning de publication.

Pour cela une seule adresse :

communication@villaz.fr

PERMANENCE DES ÉLUS EN MAIRIE

Le maire ou l'un de ses adjoints vous recevront sur rendez vous une fois tous les 15 jours.

Voici le détail des permanences :

13 juin de 18h à 19h30

27 juin de 18h à 19h30

11 juillet de 18h à 19h30

25 juillet de 18h à 19h30

Prise de rendez vous par téléphone en mairie au 04 50 60 66 73

Bonne nouvelle pour le tri de nos déchets

Face à la saturation de certains conteneurs de collecte multimatériaux (conteneurs jaunes), la communauté de communes du pays de Fillière (CCPF) a décidé d'ajouter une collecte intermédiaire supplémentaire sur 7 points, dont 3 situés à Villaz : Ecole, Oxygène et Onnex. Ces conteneurs seront donc collectés 2 fois par semaine. Un bilan sera établi après 3 mois.

Profitons en pour trier encore plus nos déchets !

